



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 25 OCTOBRE 2017 à 19 H 00**

**Présents :**

Patrick Michault, Véronique Avrillier, Clovis Avrit, Gérard Carreau, Sylviane Léger, Nelly Michault, David Vallon.

**Absent(s) excusé(s) :** Marc Asset, Sébastien Blanc, Julien Fillion-Nicollet, Alexandra Martin Correia, Aurélie Obin, Laurence Pillet,

Pouvoir de vote : Marc Asset à Patrick Michault

**Secrétaire de séance :** Véronique AVRILLIER

Le compte-rendu de la réunion du 22 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne l'explication du rajout de la coupe à câble. Ce point a été vu en commission forêt.

Communication des décisions prises en vertu de la délégation de compétence

Aucune décision prise depuis le 22 septembre dernier :

Décision	Tiers	Objet	Montant

Pour information, paiement de diverses factures :

Signaux GIROD Frontenex	2 miroirs de sécurité et 2 panneaux parking pour Rue Gisèle et Le Villard et 1 panneau réserve neige pour Le Villard	1 410,98
Batterie 73	Batterie pour lampadaires solaires	138,91
Ets Traversier	Entretien réparation chéneaux de la mairie et de la salle polyvalente. Nettoyage des gouttières de la mairie, de la salle polyvalente et de l'école. Remise en place et fixation des tôles de la salle polyvalente.	708,00
Ets Perrier Sébastien	Fauchage sur les voiries communales	2 311,68
Ets Autovision	Contrôle Technique 4 x 4	68,00
Ets Sédi	Fourniture d'enveloppes	209,88
ONF	Entretien cunettes	1 299,27
ONF	Cunettes et élagages	2 151,29
Impôts d'Albertville	Taxe foncière « Pré du Curé »	20,00
Impôts d'Albertville	Taxe foncière	3246,00
Ets BPS Menuiserie	Menuiserie préau	6 195,72
Ets Point P	Fourniture pour remplacement porte local ACCA et APE école maternelle	1 351,44
Ets Eiffage	Marché à bons de commande annuel	60 000,00
Ets Passion Motoculture	Entretien et réparation tondeuse	308,54
NG TECH Mme Nathalie Gonnessat	Solde facture dossier archives et Salle Polyvalente	840,00
Ets Borlet Imprimerie	Reprographie 2 plan de Zonage PLU	84,00
Ets Nantet Locabennes	Déconstruction apprentis et traitement Amiante	6 900,00
Ets Bruneau	6 armoires école maternelle	2 296,72
Ets Tatoud	Equipement cuisine salle polyvalente micro-ondes	1 346,40
Ets Tatoud	Equipement cuisine salle polyvalente table chaude	1 259,70
Ets Tatoud	Equipement cuisine salle polyvalente étagères 4 niveaux	406,98
Ets Tatoud	Equipement cuisine salle polyvalente armoire porte coulissante	1 725,84
Ets Tatoud	Equipement cuisine salle polyvalente meuble tiroirs	1 202,58

Ets VRD Services *	Fournitures borne anti-bélier « la fontaine »	812,40
Ets Bianco **	Travaux pour chantier Enedis le Villard	10636,08
Ets VRD Services	Travaux de mise en place de barrières de sécurité au Château	20215,20
Ets VRD Services	Travaux de mise en place de barrières de sécurité au Villard du Bas	2118,00
Ets Descours et Cabaud	Achats de petites fournitures diverses pour le service technique (chambres à air, tiges filetées, ...)	236,06
Ets Fabrègue	Achat affiche du Président de la République et cadre	85,14

\* La borne anti-bélier vient d'être endommagée par les Ets Mercier lors de la transhumance. Monsieur le maire fera un courrier aux Ets Mercier afin qu'il fasse la déclaration à leur assurance.

\*\* Monsieur le maire fera un courriel au Conducteur de Travaux de Bianco afin que la terre laissée au pied du poste EDF soit évacuée comme cela a été dit lors de la réunion entre Bianco, Mme Avrillier et M. Michault.

## **ORDRE DU JOUR :**

Monsieur le maire demande si le Conseil Municipal est d'accord de rajouter à l'Ordre du Jour les points suivants :

- La proposition de résiliation du bail de la montagne de la Gittaz qui expire le 31/05/2018.
- Compléter la délibération du 14/12/2016 relative à l'incorporation dans la voirie communale de la portion du chemin rural du Percier au Combet par rapport à la dotation de DGF qui est basée entre-autre, sur la longueur de la voirie communale.

### **1. Résiliation de la convention pluriannuelle de pâturage de la montagne de la Gittaz**

Le bail en cours se termine le 31 mai 2018.

Considérant que toutes les conditions n'ont pas été remplies et pour repartir avec un bail de location qui doit mettre en valeur le patrimoine communal,

Considérant les clauses de la convention pluriannuelle,

Il est proposé de résilier le bail et de lancer le renouvellement par la procédure d'appel à candidatures.

Vote contre : 0 Abstention : 1 (Mme Léger) Vote pour : 7

### **2. Délibération du 14/12/2016**

Par délibération du 14/12/2016, le conseil municipal a décidé d'incorporer à la voirie communale d'une partie du chemin rural du Percier au Combet. Ce mécanisme permet d'augmenter notre DGF.

Il s'agit ici de préciser la longueur concernée, à savoir 71 ml côté amont et 72,50 ml coté aval, à retenir : 72,50 ml.

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 8

### **Demandes de subvention des associations 2017**

Pour la subvention au Club des Aînés du Nant Bayet, M. AVRIT quitte la salle et ne participe pas au débat. IL revient ensuite.

<b>Associations</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Aînés Ruraux du Nant Bayet	450.00 €	450.00 €
Anciens Combattants de Saint Paul	150.00 €	150.00 €
Jeunes Sapeurs-pompier	250.00 €	250.00 €
Sclérose en plaques	100.00 €	100.00 €
Vie libre, la soif d'en sortir	150.00 €	150.00 €
Les Amis du Patrimoine	300.00 €	300.00 €
Handi Sports	200.00 €	200.00 €
AARAC	400.00 €	400.00 €

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 8

Monsieur le maire propose de faire un partenariat ou d'allouer une subvention à Trans Service (association qui met à disposition un véhicule avec chauffeur aux habitants pour se rendre chez le médecin, pharmacie ou autres services). Monsieur le maire se rapprochera de Trans Service afin de connaître le fonctionnement.

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 8

### **3. Décisions modificatives**

**Bianco travaux pour Enedis** : la décision modificative prise le 05/09/2017 a prévu le paiement au 2151-voirie- alors que la facture doit être réglée au 21534, réseau d'électricité. La délibération du 05/09/2017 doit être annulée. Le mandat sera refait.

Vote contre : 0                  Abstention : 0                  Vote pour : 8

**Créances éteintes** : La trésorerie principale nous a transmis un courrier demandant d'ouvrir des crédits à l'article 6542 « créances éteintes » pour des produits communaux dont les redevables font l'objet d'exécution de jugements des tribunaux ordonnant l'effacement complet des créances :

- Sur le budget de la commune, pour 49.00 € (repas cantine)
- Sur le budget de l'eau pour 1 258.49 € (factures d'eau)

Des crédits avaient été ouverts pour les 2 budgets pour 1 000 € mais sur l'article 6541, une décision modificative est donc nécessaire.

- Pour la commune au BP 2017, prévu au 6542 : 0.00, manque 50.00 €, à prendre sur l'article 6541
- Pour les factures d'eau, BP 2017 prévu au 6542 : 0.00 € manque 1258.49 € à prendre 1 000 € au 6541 et 260.00 € sur l'article 6156.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'accepter ces admissions en créances éteintes proposées par la Trésorerie

Vote contre : 0                  Abstention : 0                  Vote pour : 8

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de valider cette décision modificative

Vote contre : 0                  Abstention : 0                  Vote pour : 8

Monsieur le Maire indique que pour équilibrer le budget de l'Eau, la commune chaque année prend environ 60000,00 € sur le budget de fonctionnement de la commune. En 2018 cela ne sera plus le cas, la compétence étant transférée à Arlysère.

#### **4. Arlysère, rapport de la CLECT**

Ce rapport a été envoyé à chaque élu.

Arlysère s'est réunie les 6 et 7 juillet et 7 septembre dernier pour procéder à l'évaluation des charges liées au transfert de compétences du fait de la création d'Arlysère, communauté d'agglomération : animation de la politique de la ville, tourisme, petite enfance micro-crèche d'Hauteluze, zones économiques, neutralité fiscale.

Chaque commune est représentée au sein de cette commission

Il est proposé d'adopter ce rapport

Vote contre : 0                  Abstention : 0                  Vote pour : 8

#### **5. Remboursement d'une facture à Monsieur Martial BLANC**

Monsieur Martial BLANC a acheté 2 châtaigniers à Monsieur EXCOFFIER pour la réalisation d'une table pour la commune de Saint Paul Sur Isère.

Les arbres ont été vendus 80.00€ qu'il convient de rembourser à Monsieur BLANC

Vote contre : 0                  Abstention : 0                  Vote pour : 8

Monsieur le maire demande qu'afin d'éviter de rembourser un tiers, il serait préférable à l'avenir de faire faire un bon de commande sur simple demande justifiée à la commune.

**POUR INFORMATION** : (Mme Avrillier Véronique)

**Dossiers Permis de Construire** :

Aucun

**Déclarations Préalables (demandes)** :

- M. Vignetta Eric. Les Roues. Rénovation bardage. Sous bassement en pierres sur une hauteur de 0,50 m environ. Bardage à l'identique. Création d'un balcon bois de 0,80 m de large (façades nord et Est).

**Déclarations Préalables (acceptées)** :

- M. Curtillat Bernard. Saint Paul Sur Isère. Pose d'un garde-corps sur terrasse existante en surélévation de 0,40 m au terrain. Matériaux bois. Portail pour accès jardin et chemin privé.
- M. Duperrier Simond Roger. Le Replein. Peinture du bardage et peinture blanche façade.

Afin d'éviter d'avoir des réponses tacites concernant les déclarations préalables et les permis de construire Monsieur le maire demande que la gestion de ces demandes soient gérées et envoyées au service instructeur sous huitaine et qu'au

bout de 20 à 21 jours sans réponse de la part du service instructeur la commune appelle le pôle urbanisme afin de savoir où en sont les dossiers.

Déclaration d'Intention d'Aliéner :

Aucune

**Bois et forêt**

- Vente de bois du 28 septembre (mail Guillaume PONTTHUS)

Lors de la vente de bois à Rumilly, un boycottage des acheteurs a eu lieu. De ce fait, aucune parcelle n'a été vendue, exception faite pour les parcelles dont les offres avaient été faites sous pli cacheté.

Suite à ce boycottage, la commune a reçu un courrier de l'ONF nous demandant si nous voulions vendre la parcelle 26 de gré à gré. La commune a rejeté la proposition et préfère attendre la rencontre qui doit avoir lieu entre la COFOR, l'ONF et les acheteurs.

- Le Lamier a fini le travail jusqu'au hameau de Savoye. En 2018 il est prévu de faire les travaux jusqu'au « pont de la planchette » et de sur les pistes de Charvan et de la Gîte, (à confirmer bien sûr après la commission Travaux).

- Piste de la parcelle 27 : la commune a rencontré M. Jezequel Gilles au sujet des terrains qui appartenaient à son arrière-grand-père. La commune lui a présenté son projet en expliquant qu'il n'y avait pas de possibilité d'acheter car il n'y a pas eu de succession de la famille Fillion Jacques. La commune a souhaité obtenir le consentement de tous les héritiers pour établir une convention de passage. Après obtention de cette convention de passage, la commune pourra finaliser le projet avec les 2 autres propriétaires. Par l'intermédiaire de Monsieur Jezequel, représentant de Monsieur Fillion Jacques un accord a été donné pour le passage de la piste.

- Coupe à blanc, secteur captage des Bornes (qui sert de réserve incendie). Lecture du mail de M. JF Francony. L'ARS est très sensible concernant la protection des captages. Les parcelles sont toujours en périmètre de captage rapproché et ne sont toujours pas protégées. Un programme de protection était prévu à partir de 2018-2019. Monsieur le maire demande de faire un courrier à Monsieur Gonthier afin de le prévenir des recommandations de l'ARS et d'en faire copie à Arlysère.

Commission forêt : en absence de M. Julien Fillion Nicolle, il n'est pas facile à la commission de travailler (manque d'élus). Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de rajouter un membre à cette commission. Monsieur le maire propose au Conseil Municipal Monsieur David Vallon qui accepte. Une délibération sera réalisée.

Vote contre : 0                      Abstention : 0                      Vote pour : 8

**Communications et Questions diverses**

Rapport d'activité 2016 du SIBTAS, il est consultable en mairie. Un courrier sera adressé au Sibtas pour rappeler le remplacement de Madame Pillet par Mme Avrillier.

Subventions du FDEC 2017 accordées par le Conseil départemental :

Pose de barrières de sécurité le long des voies communales : 4 987.00€

Réfection de la voirie des Cellières à Léretaz : 14 774.00€

Mise en place d'une commission d'élus au sein du RPI : les élus d'Esserts-Blay souhaitent mettre en place une commission de travail pour aborder toutes les questions du RPI. M. THEVENON nous demande de bien vouloir déléguer 2 membres de notre conseil municipal pour participer aux travaux.

Mme Véronique Avrillier et M. Patrick Michault représenteront la commune de Saint Paul Sur Isère.

Information sur la maison médicale : Le dossier avance, avec quelques difficultés qui seront très prochainement résolues. Monsieur le maire représentant la commune dans cet enjeu est confiant pour la suite, mais un projet comme celui-ci ne se fait pas à la va-vite.

La participation de la commune aux études pour 2017 est de 2 917,00 €

Le raccordement du réseau d'assainissement du Syndicat des Vernays à la Step de la Bâthie débute en novembre 2017.

**Tour de table du Conseil Municipal**

Traverses d'eau :

Un Conseiller fait remonter qu'une traverse sur la piste forestière est bien prononcée et qu'il faudrait la signaler.

Mme Véronique Avrillier donne l'explication : pour limiter la vitesse et la poussière.

Un panneau au départ de la route à l'Eretaz doit comporter la signalisation suivante : « viabilité incertaine ». (à vérifier). Si tel n'était pas le cas, le Conseil Municipal souhaite que des panneaux avertisseurs soient mis en place pour

prévenir les usagers. Il est rappelé que sur les pistes où se trouvent ou non des traverses, la vitesse doit être raisonnable et adaptée. Nous ne sommes pas sur un circuit de course pour automobile, moto ou tout autre engin motorisé.

Un Conseiller nous fait part de la demande d'un administré qui se pose la question sur le planning de travail des employés municipaux.

Monsieur le maire répond qu'il y avait longtemps que le sujet des employés municipaux n'était pas revenu sur le devant.

Un planning de charge de travail est établi par le premier adjoint et le maire toutes les semaines et cela du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

En fin de semaine un compte-rendu du travail réalisé est effectué par chacun des employés. Ce compte-rendu est complété par le temps (heures et minute), le véhicule employé, le nombre de kilomètre effectué et le carburant (essence, huile et gas-oil) consommé.

Le ou les administrés qui se posent ce genre de questions peuvent venir en mairie consulter les plannings et les comptes rendus et en parler au maire.

Monsieur le maire termine sur ce sujet en expliquant qu'à certains moments de l'année (exemple déneigement des routes) personne ne s'inquiète quand les employés commencent à 3 ou 4 heures du matin !!!! pour mettre en sécurité les routes.

Poubelles dans le village (école) et (au Villard)

Il a été constaté du verre, des plastiques, un poste radio, ... dans un sac posé dans les poubelles et des poubelles ménagères posées aux conteneurs à l'école.

Monsieur le maire demande aux personnes qui déposent ces détritux de faire preuve d'un peu plus de civisme et de trier leurs poubelles (bacs ordures ménagères, conteneurs de tri et déchetterie)

Site internet :

Clovis Avrit nous indique qu'il y a quelques perturbations sur le site de Saint Paul Sur Isère car le site est en maintenance. Nous vous rappelons que diverses informations défilent en boucle sur ce site. ALLER LES VOIR.

Chemin :

Un chemin dans les Verneys au bord de l'Isère n'est pas cadastré. Ce chemin est apparu au fil des années car empruntés régulièrement par les promeneurs. Le passage reste quand même au bon vouloir des propriétaires qui acceptent de laisser un passage à pied. Actuellement d'autres usagers venant de communes voisines empruntent ce passage avec des motos, ce qui est formellement interdit. Quand le fautif sera identifié, il lui sera adressé un courrier de convocation afin de venir s'expliquer.

Autorisation de circuler jusqu'à la cave de Charvan :

Un arrêté autorisant la circulation des véhicules pendant la période de chasse jusqu'à la « Cave de Charvan » sera établi et affiché.

Clés du local de chasse et de l'APE :

Il est demandé au Président de la chasse de bien vouloir venir signer le cahier de délivrance des clés en mairie. De laisser à disposition une clé à la mairie.

Il est demandé au Président de la chasse de donner une clé à l'APE et que le responsable de l'APE vienne signer le cahier de délivrance des clés en mairie.

Noms des rues :

Un administré a demandé à un conseiller municipal où en était l'avancement du dossier sur la dénomination des rues. Monsieur le Maire a répondu que ce travail était en cours et serait finalisé en 2018.

**Parole aux personnes qui assistent au Conseil Municipal**

Un administré fait remonter le problème de terre devant le transformateur au Château. (Point à traiter avec Bianco).

Prochain conseil municipal le jeudi 07 décembre 2017 à 19 :00. (A confirmer)

Fin de la séance à : 21h45

Secrétaire de séance,

Mme Avrillier Véronique

Compte-rendu validé par Monsieur MICHAULT.